HEBDO FOOT ARTOIS

Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 – @ : secretariat@artois.fff.fr

ENGAGEMENTS

» Les engagements saison 2020/2021 sont en ligne.

» Toutes les inscriptions se font par FOOTCLUB : Championnats toutes catégories ainsi que les coupes.

» Les clubs sont tenus de saisir la désignation du terrain pour chaque catégorie.

» Par ailleurs, le bordereau « comptable » à télécharger, doit être transmis avec le chèque correspondant aux engagements.

» D'autre part, en fonction des catégories (coupes, féminines, vétérans, football animation) les bordereaux correspondants sont également à transmettre.

Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK.

ORGANISATION DE LA SAISON 2020 - 2021

» La mise en ligne des différents bordereaux d'engagement et l'ouverture sur footclubs pour la prochaine saison des engagements sont activées.

» Lors de la composition des groupes les équipes seront placées en fonction de leur secteur géographique, ce qui va impliquer quelques mouvements découlant soit, des montées et des descentes, soit, des délocalisations imposées lorsque, dans une division donnée, le nombre d'équipes d'un secteur sera supérieur à 12.

» Les équipes du TERNOIS seront réparties, sauf demandes particulières, indifféremment soit dans l'ARRAGEOIS, soit dans le BETHUNOIS.

» Les demandes établies pour la saison 2019-2020 sont annulées et les clubs désirant évoluer dans un secteur géographique précis doivent en faire la demandes avant le **30 JUIN 2020**, en évitant la désignation « groupe A, B, … »

» Les problèmes rencontrés lors des saisons écoulées peuvent amener le Comité Directeur à fixer d'office certaines affectations.
Toutes les demandes seront étudiées avec la plus grande attention, mais il sera tenu compte des répercussions que certaines d'entre elles pourront provoquer sur l'affectation des autres équipes du secteur.

» Il va de soi que toutes les demandes visant à éviter telle ou telle équipe ne seront pas prises en considération.

» La composition des groupes telle qu'elle paraitra n'est pas susceptible d'appel.
Toutefois les courriers signés des présidents de 2 clubs désirant permuter seront étudiés jusqu'au **20 JUILLET 2020**.

» Pour la D1 Seniors à 2 groupes, et sachant qu'un nombre non négligeable d'équipes B se trouvera à ce niveau, il sera procédé à un tirage au sort public des groupes de cette division pour éviter toutes critique ou contestation ultérieures.

» Pour les U18 et U15 à 11, l'engagement doit indiquer uniquement : niveau 1 ou niveau 2 en vue des brassages qui détermineront les divisions.
Compte tenu de ces brassages et du début tardif de la compétition proprement dite, aucune demande d'alternance ne sera possible, il en va de même avec les vétérans pour lesquels, sauf si l'équipe dispose d'un terrain dédié sur lequel elle évolue seule, les matches du dimanche seront programmés à 8 heures 45 et ceux du samedi à 17 heures.

» Toujours concernant les alternances, elles resteront possibles pour les rencontres du dimanche après-midi et il sera demandé aux clubs de modifier leur organisation en la signalant au district via la procédure « dérogation » en cas de conflit avec un match de jeunes dans les autres situations.

» Pour répondre à des questions qui reviennent très souvent, les vétérans sont des seniors et la création d'une équipe dans un club impose pour les nouveaux joueurs une mutation, le nombre de joueurs mutés étant de 6 pour les vétérans à 11 et de 4 pour les vétérans à 7.

» Lors de la création d'une section féminine les joueuses venant d'un autre club sont mutées sauf si la section féminine de ce club disparaît et que la demande de mutation est postérieure à la déclaration de mise en inactivité.
La licence de la joueuse est dispensée du cachet mutation si, jouant en mixité, elle ne dispose pas dans son ancien club de la possibilité d'évoluer soit en mixité, soit dans une équipe féminine.

» Enfin, pour anticiper autant que possible sur les décisions d'arrêtés d'interdiction prises par les municipalités il serait utile de rappeler lors des contacts avec les différents services que, tout en préservant l'état des installations il est possible de substituer à une interdiction totale une décision limitative à un match par jour ou un match pour le week end, ou à une fermeture jusqu'au dimanche 12 heures.

Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK.

INFORMATIONS PRATIQUES

REPRISE DES ACTIVITES

A ce jour, seuls sont autorisés les entraînements collectifs avec ballon sans public.
Les vestiaires restent interdits de même que les matches amicaux.

DEMANDES D'ENGAGEMENT DANS LE GROUPE D'ARRAS

Compte tenu de leur grand nombre, toutes les demandes ne pourront pas être satisfaites.

REPRISE DES COMPETITIONS SENIORS

30 Aout : 1er tour de la coupe de France.
6 Septembre : 2ème tour de la Coupe de France, avec entrée des clubs de R1, R2 et R3 - 1er tour de la Coupe d'ARTOIS.
13 Septembre : reprise des championnats ligue et district.
20 Septembre : 3ème tour de la coupe de France avec entrée des clubs de N3 - 2ème tour de la Coupe d'ARTOIS et premier tour des coupes secondaires et de la coupe CICA.

RAPPEL COUPES

COUPE PLATEAU :
A titre exceptionnel pour la saison 2020 – 2021, seules les équipes de R3 et de D1 peuvent s'engager et contrairement aux saisons précédentes les équipes A (ou B) ne pourront pas être remplacées par les équipes B (ou C).
COUPES SECONDAIRES JEUNES (LEBAS et POUILLY) :
Ne peuvent participer à cette épreuve que les équipes engagées en niveau 2.

REPRISE VETERANS ET FUTSAL

Si les conditions sanitaires n'empirent pas, la reprise pourrait avoir lieu le 20 Septembre en vétérans et pendant la semaine 38 pour le futsal dont les dates de coupe de France ne sont pas connues.

REPRISE JEUNES

Cette reprise est conditionnée par la coupe GAMBARDELLA dont le premier tour sera fixé en fonction des engagements et qui permettra de positionner la première journée de brassage.

MONTEE SUPPLEMENTAIRE

Par suite du retrait d'un club en **D6**, la JS ACHIET accède dans cette division.

Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK.

COMMISSION DES CALENDRIERS JEUNES

ORGANISATION DU BRASSAGE DES U14 AUX U18

Quelques rappels pour aider les clubs lors de leurs engagements :

Le district Artois débute cette saison 2020/2021 par des brassages pour les championnats U15 et U18 avec les particularités (ci-dessous) pour les championnats U14, U16 et U17, ce qui implique la disparition des classifications D1 à D4 de la saison dernière.

Avant le 15 juillet et dans le respect des règlements généraux, les clubs inscrivent chacune de leurs équipes dans leur catégorie pour une phase de brassage, selon le niveau estimé de ladite équipe :

- **BRASSAGE Niveau 1 :** Accession aux niveaux D1 et D2 (réservé aux 24 premiers).
  Une SEULE équipe par club.
- **BRASSAGE Niveau 2 :** Accession aux niveaux D3 et D4
  Coupes secondaires : Seules ces équipes engagées en début de saison dans ce niveau pourront y participer.

Cas particuliers :

- **Les U17** participent au brassage Niveau 2 des U18, seuls les 8 premiers créeront la D1 U17, les autres équipes seront réparties en U18 D3 ou D4 selon leur classement.
  Aucun joueur U18 ne pourra participer au brassage dans une équipe engagée pour le championnat U17.
  Les U15 ne pourront pas participer à cette phase de brassage U17.

- **Les U16 :** Un seul niveau de brassage est créé, les 8 premiers joueront en D1, les autres équipes engagées dans cette catégorie évolueront dans un championnat de D2.
  Les U17 ne pourront pas participer au brassage U16.

- **Les U14** participent au brassage Niveau 2 des **U15**, seuls les 8 premiers créeront la D1 **U14**, les autres équipes seront réparties en U15 D3 ou D4 selon leur classement.
  Aucun joueur U15 ne pourra participer au brassage dans une équipe engagée pour le championnat U14.
  Les U12 ne pourront pas participer à cette phase de brassage U14

Déroulement sur 4 journées en formule échiquier alternées avec les coupes avec établissement d'un classement après chaque journée.
En cas de match nul, le vainqueur est déterminé à l'issue d'une séance de tirs aux buts.

Le règlement général paraîtra prochainement.

Le Président de la Commission des Jeunes
Pascal WATEL.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION RESTREINTE DU 24 JUIN 2020

Présents : Alain DELHAYE – Nicole DELHAYE – Jean DENEUVILLE - Didier CLAY - Denis LAMORILLE – Marc TINCHON – Pascal WATEL -
CTR : Makhloufi REBATTACHI – CTD DAP : Antoine VANNIEUWENHUYSE

√ **Antoine VANNIEUWENHUYSE** - CTD DAP - nous présente le projet DAP foot animation pour la saison 2020/2021 à savoir :

❖ Si pas de rentrée du foot : proposition d'interclubs pour les catégories suivantes U7/U9/U11/U13
Ateliers PEF / Organisation / Initiation foot loisir sous forme d'atelier : Futnet (U13)

❖ Un constat a été fait par les membres de la commission foot animation ainsi que les techniciens sur l'engagement abusif d'équipes complètes de joueurs U9 en critérium U10/U11, ce qui est strictement interdit par la fédération (CTN).
Seuls 3 joueurs U9 peuvent participer en catégorie supérieure (Annexe 18 des Règlements)
Nous avons donc décidé de réagir et nous serons vigilants pour la saison prochaine.

Les techniciens et la commission pour palier à cette situation proposent donc d'organiser des plateaux de U9 confirmés sous le contrôle du CTD DAP.

OBJECTIFS :
> Les joueurs pratiquent à leur niveau.
> Acquisition des principes de jeu à effectif réduit pour le transposer dans le foot à 8.
> Maîtrise technique dans un périmètre réduit.
> L'utilisation du ballon taille 3 permet un meilleur apprentissage technique.
> Création de connexion entre les joueurs : jouer à 2 ; 3.

CRITERES D'ACCES :
> Nombre de licenciés U9 au club : 15 minimum.
> Educateur : Module U9 ou CFF1 minimum .
> Pas de participation des U8.
> Participation à la Journée Nationale des Débutants.
> Participation à la réunion de rentrée.
> Nombre total d'équipes engagées max/club : 2

REGLEMENT :
U 9 à 5
> U8 interdit
> Feuille de plateau à transmettre au District obligatoirement.
> Organisation atelier à chaque plateau (les ateliers seront transmis par thème au cours de la saison).
> Les enfants doivent jouer minimum 50% du temps de jeu.
> Actions PEF dans la saison : des fiches actions seront à transmettre à chaque phase.
> Les engagements seront validés par la commission foot animation.
> Les plateaux seront définis par la commission foot animation.

> Toutes équipes qui joueront avec des U8 ou qui feront participer plus de 3 joueurs U9 sur les critériums U11 se feront retirer des plateaux U9 « confirmés »
> Tout club qui organise des tournois ou qui participe au match U11 avec une équipe entière de U9 : La commission se donne le droit de prononcer le retrait de leur équipe en critérium.

CALENDRIER :
> Octobre – Novembre : Plateaux Secteur
> Décembre – Mars : Plateaux en salle et synthétique
> Mars – Mai : Plateaux inter-secteur
> 1ere Phase : Dimension du terrain « Normal »
> 2eme et 3eme Phase : Surface de terrain plus grande
> Documents et bordereau d'engagement seront envoyés aux clubs.

❖ Calendrier U11-U13
> 2 Phases : Poules de 6 équipes en aller-retour
> 2 Journées Anim'Synthé et Anim'Futsal en U11 et U13 en janvier
> 1 ou 2 journées d'Anim'Synthé seront prévues en Décembre en cas d'accumulation de remise.
> Concernant les engagements en critérium U11 et U13 les clubs doivent impérativement renvoyer le bordereau d'engagement manuscrit téléchargeable sur le site du district en précisant l'horaire des matchs, l'alternance entre les équipes et éventuellement si terrain de repli.
> Pour les U13 D1, préciser si participation au challenge U14 Ligue.
> Pour les clubs s'engageant en U13 D1 (Challenge accession U 14 Ligue) ceux-ci doivent obligatoirement avoir une deuxième équipe en U13 D1 ou D2 et avoir un niveau suffisant pour concourir en critérium.
> Les équipes B et C des clubs voulant évoluer en U13 D1 ne pourront participer au challenge d'accession U14 Ligue (Seules les équipes A sont concernées). Néanmoins comme la saison dernière elles pourront évoluer en D1 mais dans d'autres poules.
> Afin d'éviter des incidents et des contestations (Courriers et coups de téléphone) concernant la participation des joueurs en U13 et U11, nous rappelons que le contrôle des joueurs sur la FMI est obligatoire avant la rencontre.
> Concernant l'engagement des équipes en U11 après-midi, nous avons constaté depuis plusieurs saisons qu'il n'y avait qu'une dizaine de clubs pour deux niveaux (D1 et D2) avec une géographie disparate.
Nous incitons donc les clubs désirant évoluer en U11 D1 à s'inscrire en U11 D1 matin (Plus d'enjeu et de possibilités géographiques).

❖ Concernant le challenge U13 PITCH, il se déroulera comme d'habitude en plateaux de 4 équipes à Chaque tour (2 qualifiés). Epreuve de jonglage obligatoire au premier tour, puis évolution des défis aux tours suivants (Conduite de balle, etc …)

La secrétaire de séance
Nicole DELHAYE

Le Président de la commission
Alain DELHAYE